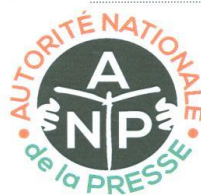


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



LE PRESIDENT

N° 0013 /ANP/SG

L'AUTORITE NATIONALE DE LA PRESSE SUSPEND LE QUOTIDIEN L'HERITAGE POUR sept (07) PARUTIONS

Le Conseil de l'Autorité nationale de la presse (ANP), réuni en sa sixième session ordinaire de l'année 2020, le jeudi 03 décembre, a décidé de la suspension du quotidien **L'Héritage**, pour sept (7) parutions.

Des faits, il ressort que, dans ses éditions n° 323, 328 et 330 des 17, 24 et 26 novembre 2020, le journal a respectivement publié, à sa Une, sous la plume d'Etienne Atta dit JMG et B. Kanga, les titres suivants :

- « **Manifestations populaires contre le 3^e mandat/ Tout le pays à nouveau paralysé hier/ Diabo : le corridor incendié, les gendarmes délogés/ Yopougon, Bangolo, Zuénoula, Zikisso, Bondoukou... Encore à feu et à sang** »,
- « **Manifestation populaire contre le 3^e mandat/ Plusieurs villes à nouveau paralysées hier/ Ouattara ton peuple te parle, il faut savoir partir** » ;
- « **Exclusif/ Abandonné dans le combat épique contre le GX/ Comment le régime Ouattara a humilié Sidy Diallo/ Il s'est battu tout seul contre les clubs membres du GX/ Sidy Diallo, une autre victime de l'ingratitude du camp Ouattara/ Aujourd'hui, l'adieu de la Nation à un passionné du foot** ».

Ces différents articles, qui se fondent pour la plupart, sur des rumeurs avec un usage abusif du conditionnel, et rédigés en violation des règles éthiques et déontologiques, incitent à la haine, à la révolte et à la violence, outre leur caractère mensonger et manipulateur.

Messieurs Etienne Atta dit JMG et B. Kanga, les auteurs de ces articles, ont manifestement manqué à leur devoir en transgressant les dispositions des articles 2, 14, 17 et 19 du Code de déontologie du journaliste en Côte d'Ivoire.

Le Conseil a noté, en outre, qu'en dépit des nombreuses interpellations et des séances de travail avec Mme Viviane Yao, la Directrice de publication, le quotidien **L'Héritage** est demeuré constant dans la violation des règles de la profession. *ANP*

Fait à Abidjan, le lundi 07 décembre 2020

Pour l'ANP
Le Président

Samba KONE
Autorité Nationale
de la Presse
Samba KONE 06 Abidjar
Le Président

AUTORITE NATIONALE DE LA PRESSE

COCODY LES DEUX PLATEAUX 7^{ème} tranche, angle feux tricolores, à 50 mètres de la Direction générale des impôts
BP V 106 Abidjan – Tél : 00(225) 22 52 04 52 / Fax : 00(225) 22 52 05 04
E-mail : contact@anp.ci Site Web : www.anp.ci